

AVIS DE CONCOURS

Le service des concours du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Haut-Rhin organise en convention avec les Centres de Gestion du Bas-Rhin et du Territoire de Belfort, un concours

d' AGENT DE MAITRISE TERRITORIAL

SESSION 2027

Catégorie C

CONDITIONS D'INSCRIPTIONS	DATE DE L'ÉPREUVE	PERIODE D'INSCRIPTION
Le concours externe est ouvert aux candidats titulaires de deux titres ou diplômes sanctionnant une formation technique et professionnelle, homologués au moins au niveau 3 (niveau V selon l'ancienne nomenclature des diplômes). A titre dérogatoire aux conditions de diplômes exigées par les statuts particuliers, le concours est ouvert : • Aux pères ou mères de 3 enfants et plus ; • Aux sportifs de haut niveau, sous réserve de figurer sur une liste publiée l'année du concours par arrêté du ministre de la jeunesse et des sports ; • Aux possesseurs d'une équivalence de diplôme ou reconnaissance de l'expérience professionnel. Le concours interne est ouvert aux agents, en activité le jour de la clôture des inscriptions, justifiant au 1^{er} janvier 2027, de trois années au moins de services publics effectifs dans un emploi technique du niveau de la catégorie C ou dans un emploi d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique. Le troisième concours est ouvert aux candidats justifiant, au 1^{er} janvier 2027, de l'exercice pendant quatre ans au moins soit d'activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, (effectuées dans le secteur privé ou sous un régime de droit privé dans une administration ex : contrat emploi-jeune), soit de mandats en qualité de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale, soit d'activités accomplies en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association.	<u>Epreuve écrite :</u> 28 janvier 2027 Le détail de cette épreuve peut être consulté sur la brochure du concours, disponible sur le site du CDG 68, organisateur de l'opération	<u>PREINSCRIPTION EN LIGNE :</u> du 1^{er} septembre au 7 octobre 2026 inclus Une préinscription en ligne est ouverte sur le site internet www.cdg68.fr et par l'intermédiaire du portail national « concours-territorial.fr » aux dates mentionnées ci-dessus. La préinscription en ligne générera automatiquement un formulaire d'inscription ainsi que la création de l'espace sécurisé du candidat. <u>DATE DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS :</u> 15 octobre 2026 Le candidat devra, à partir de son espace sécurisé, cocher la case « j'ai lu, j'approuve et je signe mon formulaire d'inscription » avant de cliquer sur le bouton « <u>valider mon inscription</u> ». En l'absence de cette validation en ligne de l'inscription dans les délais, soit au plus tard le 15 octobre 2026, 23h59 dernier délai, la préinscription en ligne sera annulée.